

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 26 MAI 1834.

ADRESSE AU ROI.

SIRE,

Un événement malheureux vient de plonger dans le deuil Votre Majesté et son auguste épouse.

Il a plu à la divine Providence de rappeler à elle ce jeune Prince, dont le berceau était naguères entouré de joies si vives, d'espérances si chères.

Pénétrée de l'affliction générale, interprète de la pensée publique, la Chambre des Représentans voudrait trouver des consolations à une si grande douleur. Elle sent que, dans ces tristes momens, il en est peu pour le cœur d'un père, pour celui d'une mère.

Depuis que la destinée de Votre Majesté est liée à celle de la Belgique, des événemens heureux et malheureux nous ont, tour à tour, été réservés. Heureux ou malheureux, le peuple, Sire, a confondu ses sentimens avec ceux de son Roi. Vos joies ont été ses joies; vos peines ont été ses peines; et toujours le lien qui unit la nation au monarque en est devenu plus puissant.

Le spectacle d'un accord aussi intime est fait pour adoucir bien des amertumes. Puisse-t-il, Sire, apporter quelque soulagement à vos souffrances! puisse-t-il ramener quelque calme dans le cœur d'une mère si cruellement affligée! La Providence, qui a des consolations pour tous les malheurs, peut seule guérir des blessures aussi profondes.

Réponse de Sa Majesté.

MESSIEURS,

Je suis vivement touché des sentimens que la Chambre des Représentans m'exprime dans cette douloureuse circonstance. Ces sentimens sont ceux que je retrouve toujours en elle. La sympathie, qu'elle éprouve pour nos peines, est

une consolation dont je la remercie au nom de la reine et au mien. Nous perdons un enfant qui était pour la Patrie un gage d'avenir et qui me donnait les plus chères espérances. Soyons résignés aux volontés de Dieu. Il a veillé jusqu'ici sur les destinées de la Belgique ; il ne lui retirera point sa main toute-puissante.